



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

produits sanguins labiles

Question écrite n° 15664

Texte de la question

M. Philippe Armand Martin attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les fermetures de centres de collecte de sang dans le département de la Marne. Il a ainsi été dernièrement annoncé aux donateurs de sang de la Marne, la fermeture définitive des centres de prélèvement de Châlons en Champagne et d'Épernay. Alors qu'il est régulièrement rappelé le manque de don de sang en France, il est paradoxal de constater que des centres de prélèvement vont fermer et ainsi contraindre, dans le meilleur des cas, les donateurs volontaires à faire des déplacements plus longs. En conséquence, il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour maintenir un accessibilité géographique raisonnable des centres de prélèvement dans le département de la Marne et ainsi contribuer au maintien du don du sang.

Texte de la réponse

Dans un contexte concurrentiel particulièrement soutenu, le laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies (LFB), producteur de médicaments dérivé du sang, a été amené à diminuer significativement ses commandes de plasma matière première à l'établissement français du sang (EFS). Cette situation a conduit l'EFS à réduire de façon significative les prélèvements par aphérèse plasmatisque. En ce qui concerne l'EFS Nord de France, la diminution des plasmaphérèses a été de 80 %. Dans ce contexte, et afin qu'aucun don ne soit perdu, l'EFS pourrait être amené à revoir sa stratégie de collecte. Concernant les baisses d'activité sur les sites fixes, aucune décision de fermeture n'est encore arrêtée. Les choix seront faits dans la plus totale transparence et en concertation avec l'ensemble des parties prenantes et en particulier les associations de donateurs.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15664

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 janvier 2013](#), page 288

Réponse publiée au JO le : [28 octobre 2014](#), page 8949